



Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 3 septembre 2018 – 20h15 – foyer de la grande salle

Présidence : Madame Christelle DEBONNEVILLE

Personnes excusées : Mesdames Déborah BIGNENS, Amandine COULLARD DESCOS, Aude DUPUIS, Marie FRUTIGER, Sandra VARONIER-MISCHLER ainsi que Messieurs Alain BUSSARD, Sébastien DEBONNEVILLE, Vincent FRUTIGER, Jean-François JACOT, Cyril MESSIEUX, John REYMOND, Guillaume SAOULI et Julien WOLF.
Madame Anne-Laurence BERGER est également excusée.

Personnes absentes : aucune

* * *

Mme la Présidente Christelle DEBONNEVILLE souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **37** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Adoption du procès-verbal du 28 juin 20182. Communications du bureau3. Préavis N° 03-2018 : Site du Marais "Remplacement du système de chauffage"4. Election de la commission de gestion5. Informations de la Municipalité6. Divers et propositions individuelles |
|---|

Avant d'entamer l'ordre du jour, la Présidente invite l'Assemblée à se lever en vue d'une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Bertrand COULLARD DESCOS, père de notre conseillère Mme Amandine COULLARD DESCOS ainsi que M. Michel RENAUD, ancien Municipal et beau-père de M. Jean-Jacques CLERC.

1. Adoption du procès-verbal du 28 juin 2018

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, la Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

L'assemblée relève deux corrections de forme. Aucune remarque n'est formulée sur le fond. Le PV est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie son rédacteur.



2. Communication du bureau

Informations :

- Au début du mois de juillet, les traditionnels **camps de foot** se sont déroulés à notre centre sportif, lesquels ont réunis environ 130 jeunes.
- Notre **fête nationale** du 1er août s'est déroulée dans une ambiance conviviale en dépit du temps maussade. Un remerciement à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cet événement.
- Le samedi 8 septembre la **Guggenmusik** de Gimel organise un repas à la cantine des fêtes afin de célébrer ses 25 ans d'activité.
- Le **Tir du conseil** aura lieu le mercredi 19 septembre au stand d'Essertines sur Rolle dès 18h00 suivi d'un repas (raclette).
- un **repas de soutien en faveur de M. Terry BURNIER** sera organisé à la cantine des fêtes le samedi 21 septembre suite à sa sélection pour le championnat du monde de boxe française qui aura lieu en Bulgarie.
- Les prochaines **votes fédérales** sont prévues le dimanche 23 septembre.
- L'inauguration du nouveau **bâtiment scolaire** (Marais III), organisée par la Municipalité de Gimel, est prévue le samedi 29 septembre.
- La paroisse de Gimel organisera sa traditionnelle **fête des récoltes** le dimanche 30 septembre.
- Le **marché de l'artisanat**, organisé par l'ADIG, ouvrira ses portes le 6 et 7 octobre à la cantine des fêtes.

3. Préavis N° 03-2018 : Site du Marais "Remplacement du système de chauffage"

La Présidente passe la parole à Mme la Syndique Sylvie JUDAS qui donne lecture des conclusions du préavis 03-2018.

Le Conseil communal de Gimel

- *Vu le préavis N° 03-2018 de la Municipalité*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

décide

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la chaudière à gaz pour un montant total de Fr. 296'900.- (montant arrondi)*
- D'allouer un crédit de Fr. 296'900.- pour exécuter ces travaux*
- De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 296'900.- aux meilleures conditions actuelles du marché*
- D'amortir ces travaux sur une période de 10 ans*
- De prendre acte que ces travaux, en l'état actuel, entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à Fr. 32'659.-.*



Conseil communal de Gimel

La Présidente informe que le traitement du préavis 03-2018 sera confié à la CoFin ainsi qu'à une commission ad hoc constituée pour la circonstance. La composition de la commission ad hoc, nommée par le Bureau, est la suivante :

Commissaires	Commissaires suppléants
M. Frédéric DEBONNEVILLE	Mme Sophie CROISIER
M. Giuseppe DI SANTO	Mme Pauline JUILLERAT
M. Denis HUMBERT	
M. Andrea TASINATO	
M. Julien WOLF	

La Présidente invite les commissions respectives à rendre leur rapport en vue de la prochaine séance du Conseil le 2 octobre prochain. Conformément aux dispositions de l'article 47 du règlement du Conseil communal, chaque membre du conseil a la possibilité d'adresser, par écrit, ses observations aux commissions chargées de rapporter.

4. Election de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de 5 membres et 2 suppléants fait l'objet d'une élection chaque année de législature. La commission sortante est composée de Mmes Déborah BIGNENS et Doris CHRISTEN, et de MM. John REYMOND, Pascal CIABURRI et Thierry MOIX. Mme Sandra DELAFONTAINE et M. Jean-Marie RENAUD occupent la fonction de suppléant.

Election des 5 membres

La Présidente passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures.

M. Nicolas BOILLAT présente Mmes Deborah BIGNENS, Sandra DELAFONTAINE et Doris CHRISTEN ainsi que MM. Thierry MOIX et Jean-Marie RENAUD.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime de l'assemblée, les 5 candidats sont élus tacitement par acclamation.

Election des 2 suppléants

La Présidente passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures.

M. Jean-Marie PACHE présente Mmes Amandine COULLARD DESCOS et Sophie DEBONNEVILLE.

En l'absence d'autres candidatures, les 2 candidates sont élues tacitement par acclamation.



5. Informations de la Municipalité

M. Laurent GUIGNARD : informe que la **rentrée scolaire** s'est bien déroulée. En relation avec le nouveau bâtiment scolaire, tout fonctionne et il subsiste peu d'éléments provisoires. Les derniers aménagements extérieurs furent achevés à temps par l'entreprise URFER ici remerciée. Un passage piéton a été peint à proximité du site "Marais III" rendant le complexe scolaire accessible de chaque côté. A noter également la création d'une "dépose minute" le long de la route située entre le Champ de foire et le nouveau bâtiment scolaire.

Le mobilier appartenant à l'ancienne école "**Le Martinet**" ne sera pas réutilisé car jugé trop vétuste et dépareillé. Les membres de l'Assemblée qui souhaiteraient récupérer tout ou partie du mobilier peuvent contacter M. GUIGNARD. Le solde sera confié à une association d'entraide.

M. Philippe REYMOND : signale que des employés communaux testent actuellement certains engins dans la perspective éventuelle d'un renouvellement du parc. Une étude parallèle est également menée quant à l'opportunité de privatiser certaines prestations réalisées par la **voirie**.

L'ORPC du district de Morges a validé la libération de locaux situés sous le collège du Marais et jusque-là affectés à la **protection civile**. Ils pourront, désormais, être utilisés pour le stockage des archives communales.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : précise qu'en relation avec le préavis 05-2017 portant sur la **réfection de la Grand Rue**, l'entreprise Camandona a reçu l'adjudication des travaux. En outre, une relecture des conventions qui lient la Municipalité et les autorités militaires laissent à penser qu'une indemnisation de la part de ces dernières serait possible ce qui représente une nouvelle bienvenue. Un dossier a été constitué et transmis aux autorités concernées.

L'installation de l'**antenne Swisscom** est en voie d'achèvement. La remise des travaux est prévue le 29 septembre qui, la Municipalité l'espère, coïncidera avec sa mise en service.

6. Divers et propositions individuelles

M. Pierre-Yves CORREVON : se réjouit de l'adjudication des travaux de la **Grand Rue** à une entreprise de la région et demande à quelle date lesdits travaux vont débiter.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : à présent que l'adjudication est formalisée, le bureau Sabert et l'entreprise Camandona sont en train de préparer et coordonner l'exécution des travaux. De plus, la Municipalité va recevoir à la fin du mois d'octobre l'ensemble des riverains de la Grand Rue afin de les tenir informés quant au déroulement des travaux. Ces derniers, compte tenu de la saison hivernale, débiteront dès le 1^{er} mars 2019.

M. Jean-Jacques CLERC : rappelle son intervention de décembre 2017 concernant la pose d'une signalisation "céder le passage" à la jonction entre la **Route de Bauloz** et le **Chemin Beauregard**.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : remercie M. CLERC pour sa relance et va entamer les démarches nécessaires.

M. Jean-Marie PASCHE : demande ce qu'il en est de l'**état des sources** par ces temps de grandes sécheresses.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : contre toute attente, la situation s'avère relativement bonne et ce en raison du fait qu'il est possible de se raccorder au puits de l'Ezilière. Nos nappes phréatiques ont ainsi pu conserver un niveau satisfaisant durant l'été.



Conseil communal de Gimel

Mme Carole BOURGEOIS : revient sur l'un des constats évoqués par la CoGes dans son dernier rapport portant sur les frais de chauffage de l'**Hôtel de l'Union**. La Municipalité a-t-elle déjà mené une réflexion à ce sujet ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : a pris note des remarques ressortant du rapport de la CoGes. Ces dernières seront traitées dans le cadre de la préparation du budget 2019.

M. Jean-Claude MAGNIN : demande à combien se monte l'adjudication des travaux de la **Grand Rue** et si le revêtement pépité suggéré par la Commission ad hoc a pu être inclus.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : précise que l'adjudication se situe dans la fourchette des devis et ne dispose pas encore d'un degré de détail suffisant pour répondre à cette seconde question.

M. Jean Léon JUILLERAT : souhaite s'enquérir de l'avenir du magasin **Denner**.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : regrette de ne pas être en mesure de donner des nouvelles au sujet de ce dossier, Monsieur PITTET n'ayant pas repris contact avec la Municipalité. En tout état de cause, Mme JUDAS affirme sa volonté de conserver un commerce de détail dans notre village.

M. Pierre-Yves CORREVON: s'interroge si les modifications constatées aux **lucarnes** du bâtiment "ex USTER" sont liées à une mise en conformité en relation avec la mise à l'enquête ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : confirme qu'il s'agit bien d'une mise en conformité suite à l'entrée en force d'un jugement du Tribunal cantonal en faveur de la Municipalité. La commission de salubrité procédera à l'inspection des travaux à la fin du mois.

M. Eric MARCHESE : constate que des travaux sont actuellement en cours sur le **toit de la salle de gym** et demande quelle en est la nature ainsi que la durée.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : répond que les panneaux photovoltaïques présentent des défauts d'étanchéité. La Romande énergie a pris la décision de bâcher le toit dans l'attente de la finalisation des expertises. Un remplacement intégral des panneaux n'est pas exclu.

M. Michel MONOD : s'inquiète de la présence de **plantes potentiellement toxiques** le long du cheminement piétonnier du Closez-à-l'Orbannaz.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : prend acte de ce constat et s'engage à procéder aux vérifications qui s'imposent.

M. Pierre-Yves CORREVON : s'enquiert de ce qu'il est advenu de l'affaire suscitée par le **rapport de M. Grégoire BORBOËN** et de l'entretien qui s'en est suivi.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : informe qu'il s'agit d'une affaire toujours en cours pour laquelle il n'est pour l'heure pas possible de communiquer.

M. Eric MARCHESE : dans le prolongement des propos de M. CORREVON, qu'en est-il de la réflexion en cours portant sur le **centre des jeunes** lui-même ?

M. Laurent GUIGNARD : informe que le centre des jeunes, qui devait normalement déménager au Martinet, restera en l'état dans les locaux situé sous le foyer de la grande salle. En cela, la Municipalité répond à l'appel lancé par voie de pétition. La réflexion n'est toutefois pas achevée. A noter encore que l'équipe du centre est à nouveau composée de 3 accompagnants.



Conseil communal de Gimel

La Présidente informe que les prochaines dates du Conseil sont agendées comme suit :

- **mardi 2 octobre 2018**
- **mercredi 24 octobre 2018**
- **vendredi 30 novembre 2018**

La Présidente invite les conseillers qui ne l'ont pas encore fait à venir prendre possession de leur enveloppe contenant leurs jetons de présence et remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 20h50.

La Présidente

Le Secrétaire

Christelle Debonneville

Florian Magnin